

Coordonnées du porteur de projet

Syndicat mixte Nièvre Numérique
7, avenue Marceau
BP 40241
58002 NEVERS Cedex

Consultation du SDTAN de la Nièvre
<http://www.nievrenumerique.com/SDAN-de-la-Nievre>

Modalités à suivre par un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau fibre optique type FttH, Ftto, FttN, FttDp, collecte optique, des technologies filaires VDSL2 ou radio type wimax ou LTE.

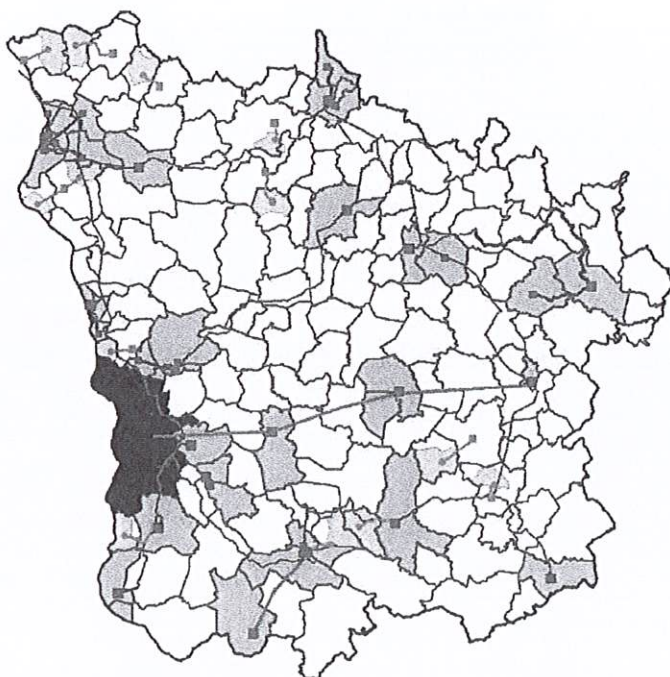
Conformément au paragraphe 2.2.2 du cahier des charges de l'appel à projets « Réseaux d'initiative publique » du plan France Très haut débit, les opérateurs sont invités à envoyer un courrier à :

Monsieur le Président
Nièvre Numérique
7, avenue Marceau
BP 40241
58002 NEVERS Cedex

contact@nievrenumerique.fr

Le délai de réponse à compter de la date de publication des présentes informations est celui figurant dans la liste des projets en consultation sur le site de l'ARCEP : <http://www.arcep.fr/index.php?id=11040>






Cartographie du territoire sur lequel une demande d'aide auprès du FSN est déposée.



La carte présente en vert les zones conventionnées sur lesquelles aucun déploiement FttH public n'est proposé.

En jaune, les territoires qui feront l'objet de d'opérations de montée en débit

En rose les territoires qui feront l'objet de déploiements FttH

-  Déploiement FttH d'initiative publique
-  Déploiement FttH d'initiative privée
-  Réseau d'initiative publique existant
-  Réseau fibre optique mobilisable
-  Montée en débit

Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit via l'offre PRM

Nièvre Numérique

Représenté par M. Fabien BAZIN, Président

Adresse : 7, avenue Marceau BP 40241 58002 NEVERS Cedex

contact@nievrenumerique.fr www.nievrenumerique

1. Description sommaire du projet de montée en débit

Nièvre Numérique engage le projet Nièvre Très Haut Débit qui accorde la priorité aux déploiements de réseaux fibre optique.

La construction d'un parc de 46 000 prises FTTH d'ici 2020 est complétée par des opérations de desserte FTTN sur des communes périphériques aux zones de déploiements FTTH qui ont un accès internet insuffisant.

Dans le cadre de l'offre de référence d'Orange pour la création de Points de raccordements mutualisés PRM, une consultation des opérateurs est demandée.

2. Les sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit

CLE_SR	CLE NRA	Code commune du sous-répartiteur	Commune	NOMBRE LP TOTAL DE LA SR
58227SAP002	58227SAP	58012	Arquian	251
58036BO3001	58036BO3	58094	Dampierre/B	225
58095DEC017	58095DEC	58055	Champvert	227
58046CER002	58046CER	58306	Verneuil	160
58067CG4752	58067CG4	58298	Tronsanges	241
58193NEU003	58193NEU	58007	Annay	127
58256SMN003	58256SMN	58256	St Martin/Nohain	156
58256SMN006	58256SMN	58295	Tracy/Loire	201
58085COO005	58085COO	58090	Courcelles	136
58304VA2001	58304VA2	58156	Marcy	166
58182MOE006	58182MOE	58142	Limanton	96
58246SHO155	58246SHO	58219	Préporché	135
58152MAG007	58152MAG	58158	Mars/Allier	107

3. Éléments de réponses attendus de la part des opérateurs

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique dans les 36 mois concernant chacune des 13 zones de sous-répartition listées dans le tableau « sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit ».

Date prévisionnelle des études

Technologie envisagée pour le déploiement

Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels ?

Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs

Durée prévisionnelle des travaux

Date de couverture complète prévisionnelle de la zone

Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur

Enfin les opérateurs sont invités à fournir le plan d'affaires ou de financement de leur projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique (ou tout autre élément permettant de vérifier la crédibilité de leurs intentions de déploiement).